



**RRGMRP**  
Régie régionale de gestion des  
matières résiduelles de Portneuf

[www.laregieverte.ca](http://www.laregieverte.ca)

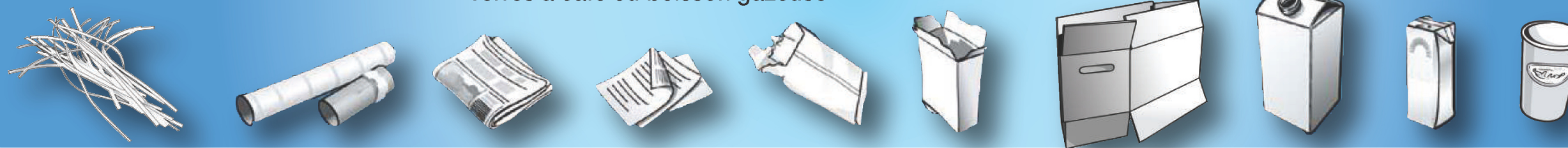


# Matières acceptées dans le bac ou le conteneur de recyclage

- Consignes :**
- Séparer les matières différentes, sans les emboîter;
  - Rincer sommairement les contenants;
  - Défaire les boîtes en carton;

## PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- verres à café ou boisson gazeuse
- boîtes en carton, cirées ou non
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak<sup>MD</sup>)



## CONTENANTS EN PLASTIQUE

- contenants et bouteilles vides (de produits alimentaires ou nettoyants, de boissons, etc.) portant le symbole:



- styromousse alimentaire ou moulée (verres, barquettes de viande, plats pour emporter et emballages d'électroniques)
- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules propres, dans un sac noué
- plastique agricole propre, dans un sac transparent noué
- contenants d'huile ou d'antigel égouttés, avec le bouchon vissé



## CONTENANTS EN VERRE

- bouteilles et pots de toutes les couleurs, sans bouchon ni couvercle



## CONTENANTS EN MÉTAL

- papier d'aluminium, en boule
- contenants en aluminium
- canettes, consignées ou non
- boîtes de conserve, le couvercle inséré à l'intérieur
- bouchons et couvercles
- contenants de peinture vides, secs et sans couvercle

